

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 152

présenté par
M. Mathis et M. Delatte

ARTICLE 8

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« du binôme de candidats au sein duquel il se présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de coordination : suppression du scrutin binominal.